

Elle ne dit nulle part que, en gagnant une indulgence pour les morts, on leur obtient infailliblement pour cela, une remise égale de peine, et s'il s'agit d'une indulgence plénière, la délivrance immédiate des flammes du Purgatoire. Car, l'application de l'indulgence dépendant de Dieu seul, qui peut savoir si cette application est faite dans toute sa plénitude à l'âme du défunt ? Dieu a promis d'exaucer nos prières, mais pas toujours dans le sens où nous les faisons. De même il peut avoir des raisons pour ne pas appliquer à telle âme déterminée par nous l'indulgence que nous lui offrons pour elle, ou pour ne pas l'appliquer totalement. La théologie nous dit à ce propos que Dieu traite les âmes du Purgatoire comme elles-mêmes ont traité ces mêmes âmes pendant leur vie terrestre. A ce compte, combien qui ne méritent pas les largesses de Dieu dans l'autre vie, parce qu'elles-mêmes ont été si peu prodigues pendant leur séjour sur la terre à l'égard des défunts qui souffraient comme elles souffrent maintenant !

Le bon sens populaire a toujours eu ici comme un instinct de la justice de Dieu, et c'est pourquoi, même avec la conviction qu'une seule messe a une valeur de propitiation infinie, il n'y a pas un vrai chrétien, pas un pauvre même qui n'en fera dire plusieurs, et quelquefois des centaines, pour le cher défunt qui vient de s'en aller. Il peut craindre, et avec raison, que l'une ou l'autre ne soit pas appliquée comme il le désirerait, mais il garde toujours l'espoir, et avec plus de raison encore, que l'une au moins le sera.

Au surplus, ce qui est certain, c'est que Dieu ne laisse perdre aucune de nos prières, aucune de nos bonnes œuvres. Si le moindre de nos mouvements a sa place et son action dans l'ordre général du gouvernement providentiel, si, en d'autres termes, aucun d'eux n'est inutile, a combien plus forte raison la prière, qui est l'acte par excellence de l'homme, devra-t-elle servir à quelque chose !

C'est assez déjà pour que notre prière continue de se donner avec zèle et générosité aux âmes des pauvres défunts. Si Dieu ne s'est pas engagé à l'appliquer toujours comme nous l'entendons, il va de sa justice et de sa bonté, et de sa loyauté, qu'il la rende efficace de quelque manière. "Demandez, et vous recevrez," a-t-il dit par la bouche de